

# FLASH DOCTRINE 2020 #1



L'ACTUALITÉ COMPTABLE, FISCALE, IFRS,  
ET RÉGLEMENTAIRE EN QUELQUES MINUTES!



# FAITES L'EXPÉRIENCE RSM

**RSM**  
26 Rue Cambacérés  
75008 Paris  
T : 33 1 47 63 67 00

[www.rsmfrance.fr](http://www.rsmfrance.fr)

# — L'ACTU RÉGLEMENTAIRE SECTORIELLE

## | GESTION D'ACTIFS

RSM vous invite à prendre connaissance des dernières évolutions réglementaires publiées, résumées pour vous dans son Flash Réglementaire.

Textes	L'ensemble des prestataires de services d'investissement (PSI) est concerné par la mise à jour par l'AMF de sa doctrine relative aux incitations et rémunérations au regard des textes de MIF 2. La seule mise en place d'un suivi de nature comptable ne peut être considéré comme un dispositif suffisant pour s'assurer que le PSI perçoit bien la totalité des rémunérations qui lui sont dues en vertu des conventions signées.
Jurisprudence	<p>Dans ses priorités de supervision 2020, l'AMF liste les thèmes qui feront l'objet des 60 contrôles SPOT<sup>5</sup> prévus sur l'année, parmi lesquels figurent :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ la cybersécurité, thème reconduit sur 2020 ;</li> <li>▪ le dispositif de la délégation du contrôle permanent ;</li> <li>▪ les obligations du suivi des risques de liquidités des OPC<sup>6</sup> ;</li> <li>▪ le dispositif d'octroi de prêts ;</li> <li>▪ l'adéquation du service d'investissement ;</li> <li>▪ les exigences de gouvernance produit.</li> </ul> <p>Sont également présentées quelques sanctions publiées par l'AMF.</p>
Actualités	Evénements, mises en garde, listes noires des sociétés et sites non autorisés, mesures de gel des avoirs, communiqués de presse et études de l'AMF alimentent les actualités.
Focus	Pas de focus pour cette fois. A suivre dans les prochains numéros.



Pour plus d'information, contactez  
 Annabel Lightbourne : [annabel.lightbourne@rsmfrance.fr](mailto:annabel.lightbourne@rsmfrance.fr) et  
 Jean-Philippe Bernard : [jean-philippe.bernard@rsmfrance.fr](mailto:jean-philippe.bernard@rsmfrance.fr) du  
 département [Conformité Réglementaire](#) pour une diffusion dédiée.

<sup>5</sup> Supervision des Pratiques Opérationnelle et Thématique

<sup>6</sup> Organismes de placements collectifs



### Jean-Charles Boucher

Associé

Normes comptables et d'audit

T : 01 47 63 67 00

E : jean-charles.boucher@rsmfrance.fr

### Christelle Camion

Directrice de la doctrine comptable

T : 01 47 63 67 00

E : christelle.camion@rsmfrance.fr

### Gaël Léger

Associé

Banques, Assurances, Secteur financier

T : 01 47 63 67 00

E : gael.leger@rsmfrance.fr

### Vital Saint-Marc

Associé

Juridique et Fiscal

T : 01 47 63 67 00

E : vital.saintmarc@rsmfrance.fr

## RSM

26 Rue Cambacérés

75008 Paris

T : 33 1 47 63 67 00

[www.rsmfrance.fr](http://www.rsmfrance.fr)

RSM France est membre du réseau RSM.

Chaque membre du réseau RSM est un cabinet indépendant d'Audit, d'Expertise et de Conseil, exerçant pour son propre compte. Le réseau RSM en tant que tel n'est pas une entité juridique à part entière.

Le réseau RSM est géré par RSM International Limited, une société immatriculée en Angleterre et au Pays de Galles (sous le numéro 4040598) dont le siège social est situé au 50 Cannon Street, London, EC4N6JJ, United Kingdom.

La marque RSM et tous les droits de propriété intellectuelle utilisés par les membres du réseau sont la propriété de RSM International Association, une association régie par les articles 60 et suivants du Code civil Suisse et dont le siège est à Zoug.

©RSM International Association, 2020.

**THE POWER OF BEING UNDERSTOOD**  
AUDIT | TAX | CONSULTING

